



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ALERTE METEO

à Mont-de-Marsan, le 09 août 2023

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

### **VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) «Orages et vents violents»**

#### **Destinataires :**

- Tous les maires des communes du département
- CORG; DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC NA.
- Préfecture et sous-préfecture, Préfecture – communication, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE** pour le phénomène « **ORAGES ET VENTS VIOLENTS** » pour l'ensemble des communes du département.

**Période: du mercredi 9 août 21h00 au jeudi 10 août 2023 minuit**

#### **Commentaire :**

En fin de soirée, avec la conjonction d'un risque orageux et d'une brusque bascule de vent à l'ouest (galerie), on attend :

- sur les côtes basque et landaise, les rafales de vent peuvent atteindre 80/90 km/h, très localement 100 km/h.
- dans l'intérieur des terres, les rafales peuvent atteindre 60/70 km/h, très localement 80 km/h.

Au passage de ces orages, des chutes de petite à moyenne grêle sont également possibles. En revanche, peu de précipitations sous ces orages en contexte de masse d'air sec.

Après la circulation de ces orages, rafales de vent soufflant jusqu'à 70 km/h se cantonnant à la côte, jusqu'en fin de nuit.

#### **Conséquences :**

**1 – vents :** Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

**2 – orages :** Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

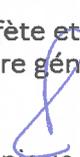
Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Il est demandé d'appliquer les consignes du plan départemental météo.**

**Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,

  
Dominique PEURIERE